L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 10 FEVRIER 1862

[illegible] & Co., [illegible] No 73.

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUPOUR [?], C. HARDY [?], EDITEURS PROPRIETAIRES.

LUNDI MATIN, 10 FEVRIER.

[illegible]

Avance des Fédéraux.

Nous ne voulons parler des événements qui viennent de s'accomplir dans le Kentucky [illegible] ... Fort Henry et la [illegible] ... le général Sidney Johnston [illegible] ... ou si la guerre ne [illegible] ...

[illegible]

Oui, quelques jours avant la reddition du fort, les journaux du Tennessee et le télégraphe nous annonçaient qu'il n'y avait aucun danger; qu'on était prêt à recevoir les cuirassés de Lincoln; et, le lendemain de la [illegible] ... le canon de 125 [illegible] ... Pourquoi n'a-t-on pas mis le temps à profit pour faire des barrages [illegible] ... sur la [illegible] ... Mississippi et l'Alabama?

Si les cuirassés remontent jusqu'à [illegible] ... Qu'est-ce que le général Tilghman [illegible] ... Qu'est-ce que le colonel [illegible] ... ayant 3000 soldats [illegible] ...

[redacted]

[illegible] ... dans le Tennessee.

Nous avons pleine confiance dans le génie militaire, et [illegible] ... du général [illegible] ... Jusqu'à présent, même, il n'est pas question d'une attaque directe contre cette position. Le plan des Fédéraux paraît être de remonter les deux rivières du Tennessee et du Cumberland, de façon à ce que leurs troupes puissent toujours s'abriter sous les canons des canonnières [illegible] ... Mais ces deux rivières [illegible] ... Bowling Green de Nashville.

D'un autre côté, [illegible] ... Knoxville ... Tennessee [illegible] ...

Il y a plus [illegible] ... pour garantir les frontières du Tennessee et le chemin de fer qui passe à Paris. Il s'est en vain adressé à Richmond et à la Nouvelle-Orléans, et le danger qu'il avait prévu se réalise. C'est le jour même de l'arrivée de Beauregard à Columbus que l'attaque commence, et notre brave général n'aura ni le temps nécessaire pour modifier les travaux de défense, ni la latitude voulue pour faire un appel efficace à la Louisiane. Certes, la [illegible] que l'État des Louisianais peut [illegible] ... des milliers de volontaires, prêts à voler à son secours. Nous nous demandons pourquoi on a tant tardé à envoyer les régiments [illegible] ... des Fédéraux dans le Kentucky [illegible] ... des renforts.

[illegible]

Appel au patriotisme.

En l'absence de toute initiative de la part du gouvernement central de Richmond qui, depuis quelque temps [illegible] ... Georgie [illegible] ... Louisiane [illegible] ...

[illegible]

[illegible] ... pour notre destruction, et on cherche à l'animer par la discipline à la fermeté inintelligente de soldats réguliers. Grâce à la possession exclusive des mers, notre ennemi, peut [illegible] sur les côtes de chaque État le noyau d'une armée. Et l'on tentera sans doute au commencement du printemps de mettre à l'exécution la menace qui a été faite de nous écraser dans une étreinte gigantesque par des mouvements simultanés sur toutes nos frontières.

Quatrièmement, avec quelque promptitude que le peuple coure aux armes, et quelque soit l'énergie du gouvernement à employer ses ressources, nous ne pouvons espérer l'emporter sur notre ennemi, soit en nombre, soit en équipements, soit en munitions de guerre. Pour équilibrer les chances nous devons compter sur le courage du désespoir, sur une audace inébranlable et sur un sacrifice universel.

Cinquièmement, la perspective d'une intervention étrangère est au moins très reculée, et il ne faut pas y compter. Si elle vient, il ne faut qu'elle ne soit que l'auxiliaire de nos propres préparatifs pour conquérir notre liberté. C'est sur Dieu et sur nous-mêmes que nous devons compter.

Ce sont là de strictes vérités, bien que quelques-unes soient peu agréables à entendre. Mais nous [illegible] ... pour que vous [illegible] ... Le seule question pour nous et pour vous est: "Comme nation et comme individus qu'avons nous à faire?" — Nous répondrons:

Premièrement — Comme nation nous devons [illegible] ... avec une parfaite [illegible] ... partiale, et nous devons généreusement, et sans arrière-pensée accorder notre confiance à ceux qui ont été choisis pour être nos chefs sur les champs de bataille ou dans la Chambre du conseil.

Secondement — Nous devons mettre en jeu chaque nerf et chaque muscle du corps politique pour montrer notre vigueur financière et politique, et, *par une action agressive*, nous devons faire éprouver à nos ennemis, dans leurs propres foyers, les horreurs de la guerre qu'ils ont [illegible] eux-mêmes.

Mais pour vous, la chose la plus importante, c'est votre devoir individuel.

Le pied de l'oppresseur souille le sol de la Virginie. Il arrive, la concupiscence dans le regard, la pauvreté dans la bourse et l'enfer dans le cœur. Il vient comme un voleur et un assassin. Comment le recevrez-vous? Le fer en main sur le seuil de votre porte. La mort pour lui ou pour vous! Il faut plus encore — *que chaque femme ait une torche à la main, que chaque enfant tienne un tison enflammé!* Que la demeure chérie où s'est [illegible] notre enfance soit réduite en cendres, que les champs de l'héritage paternel soient désolés. Ne laissez derrière vous, si vous êtes obligés de partir que des ruines fumantes, et que les vandales ne trouvent devant eux qu'un désert plus terrible que celui du Sahara. Que chaque ville soit rasée jusqu'au sol par le feu et que chaque village soit réduit en cendres. Que notre esclave fidèle partage votre fortune et la croûte de pain qui vous restera. Confiez votre femme et vos enfants à la protection de Dieu, car vous devez préférer pour eux [illegible] ... Tel est le terrible choix que vous pouvez avoir à faire, et c'est maintenant qu'il faut vous y résoudre comme l'exigent l'honneur, le patriotisme et votre devoir envers Dieu!

Concitoyens! Ne vous laissez pas bercer par une sécurité fatale. Soyez prêts à toutes les éventualités. C'est là notre seul espoir pour une paix [illegible] et honorable. [illegible] ...

Nous avons foi en Dieu et dans avons foi en vous. [illegible] ...

Ne nous blâmez pas la confiance que vous pouvez avoir dans nos armées, quand elles auront affaire à un ennemi qui leur sera trop supérieur en nombre. L'armée de la Louisiane fournira à l'histoire une série d'actes héroïques [illegible] ... Ces considérations, cependant, ne doivent pas vous stimuler à faire de plus nobles efforts et à accomplir de plus grands exploits. Il faut nous attendre à un revers occasionnel — quoique celui qui vient de nous affliger il y a quelques jours. C'est ce que temporaire. [illegible] ... le résultat final; nous pouvons avoir à sacrifier nos existences et nos fortunes dans cette cause sainte, mais notre honneur en sortira sauf, et les enfants de nos enfants nous béniront.

HOWELL COBB.
R. TOOMBS.
M. J. CRAWFORD.
THOS. R. R. COBB.

La guerre au Kentucky.

Nous n'imaginons [illegible] ... l'expédition des Fédéraux dans le Kentucky. Le *Memphis Appeal* annonce en ces termes le départ du général Grant du Caire:

Nous sommes informés que le général Grant est parti du Caire, mardi soir, avec 18 transports [illegible] ... et environ 20,000 hommes. Il a remonté la rivière Ohio vers Paducah. On suppose [illegible] ... à Ft Henry.

Sur la capture du fort Henry le même journal dit ce qui suit:

Nous pouvons dire, d'après ce que nous connaissons par nous-mêmes, que la quantité des provisions et des munitions qui ont été capturées est faible. Le fort est situé sur la rive occidentale du Tennessee, à vingt milles au-dessous du pont du chemin de fer, et consistait en retranchements en terre d'une assez grande étendue, entourés par un fossé profond et protégés par des fossés à tirailleurs sur l'arrière.

Une partie seulement de la division du général Tilghman (environ 500 hommes) était placée dans le fort; le surplus était à une certaine distance.

L'armement du fort était faible et consistait en quatorze pièces: une pièce de 128 qui n'était pas bien montée et qui a été trouvée hors de service après avoir tiré deux fois mardi; une pièce de 32 rayée, la seule qui put lutter avec les pièces de 10 pouces de l'ennemi. Les autres canons étaient de 42 et de 24. Il n'y avait que quatre canons placés dans une position convenable pour tirer sur les bateaux.

Des batteries sous-marines étaient placées au-dessous du fort du côté Est de l'île, et on devait en mettre d'autres dans le chenal de l'Ouest le jour de l'approche de l'ennemi, mais l'exécution de ce plan a été décampé.

La Knoxville Register donne sur la marche des Fédéraux vers l'Est-Tennessee des renseignements peu rassurants:

On a reçu ici des dépêches de Richmond indiquant que le régiment du colonel Vaughn des volontaires du Tennessee, et le régiment du Mississipi du colonel Chalmers seront dans l'Est Tennessee dans quelques jours. Nous comprenons ce qui suit d'une lettre écrite de Gainsboro le 30 janvier par un soldat du régiment Cummings, de la division Crittenden:

"Le capitaine Spiller vient de revenir de Mill Springs où il était allé réclamer le corps du général Zollicoffer. Il s'est assuré que les Fédéraux avaient 40,000 hommes dans le voisinage, dont 15,000 avaient pris part à la bataille; ils ont souffert plus de 1,500 hommes. Or notre perte n'a pas été de 260 tués, on peut juger de la leur. Il a appris que leur intention était de s'avancer par Jimtown et le défilé de Rose Creek (à la gauche de Jacksboro) sur Knoxville, mais je ne crois pas."

Les journaux de Memphis de samedi nous donnent les détails suivants sur les événements dont la rivière Tennessee vient d'être le théâtre.

L'opérateur du télégraphe à Danville, à l'approche des fédéraux vers le pont, partit pour Paris en emportant ses instruments. Au départ du train il n'y avait qu'une canonnière en vue.

Jeudi à 4 heures après midi, les steamers confédérés *Dunbar, Time, Appleton, Belle, Lynn, Boyd* et *Samuel Orr* arrivèrent au pont, [illegible] ... *Dunbar* ... qu'il a eu à essuyer, mais quelques personnes prétendent qu'il a été coulé.

La dernière fois qu'on aperçut le *Dunbar*, dit l'*Avalanche*, il tournait un coude de la rivière et s'approchait du rivage, bien qu'il eût le temps de s'échapper s'il n'avait pas d'avaries. Les autres bateaux avec les provisions étaient hors de vue quand les fédéraux arrivèrent. D'après ce journal, quand le fort Henry fut attaqué, la rivière était tellement haute que les canonnières étaient au niveau du fort, ce qui rendait leur feu très effectif. La plus grande partie de l'infanterie évacua le fort avant le combat, en passant dans l'eau jusqu'à la ceinture.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA PAROISSE JEFFERSON. — Nous appelons l'attention des contribuables de la paroisse Jefferson, sur l'avis inséré plus loin et relatif au paiement des contributions de 1861.

DISTILLERIE D'ALCOOL. — MM. Querouze Frères, 10 et 12, rue St-Louis, annoncent qu'ils sont prêts à exécuter les ordres qui leur seront donnés et à fournir des alcools de la plus haute preuve.

Par le Télégraphe.

DEPECHES SPECIALES A L'ABEILLE.

[DEPECHES DE SAMEDI.]

LA GUERRE AU KENTUCKY.

La prise du fort Henry.

Nashville, 7 fév. — Une dépêche adressée au major du fort Donelson, dit que le général Pillow était attendu à fort Donelson, vers samedi à 8 heures, avec 8 ou 10,000 hommes de plus.

Il y a eu peu de pertes à fort Henry. Nos troupes ont cédé devant les bombes des canonnières.

Le pont de la rivière Tennessee a été brûlé hier entre 5 et 6 heures P. M. Nos troupes qui se retiraient sur le fort Donelson ont été poursuivies par l'ennemi. Le fort Henry est, dit-on, incendié.

Fort Donelson, 7 fév. — Le général Tilghman, le major Gilmore, le capitaine Miller et environ quatre-vingts officiers et soldats restèrent dans le fort Henry pour protéger la retraite de nos troupes et capitulèrent ensuite.

Le colonel Herman a amené le reste des troupes au nombre de 3,000 et est arrivé ici en très bon ordre, hier soir à 11 heures.

Considérant le mauvais état des routes, la hauteur des eaux et les attaques par la cavalerie fédérale, le colonel Herman dit qu'il était physiquement impossible de sauver les batteries de campagne.

On n'a rien sauvé que les petites armes.

De Memphis.

Memphis, 7 fév. — Une dépêche spéciale envoyée de Paris hier soir, rapporte que trois chaloupes canonnières sont arrivées hier au pont de la rivière Tennessee à 11 heures et ont pris possession après avoir bombardé la ville, mais sans endommager en rien le pont.

Memphis, 8 fév. — Cette ville est en proie à une grande agitation causée par la nouvelle que les chaloupes canonnières des fédéraux remontent la rivière Tennessee. Les fédéraux sont allés à Florence, ont détruit le magasin de dépôt à Tuscumbia, ont débarqué des troupes et occasionné d'autres dégâts. On rapporte qu'ils marchent sur Iuka.

DE NORFOLK.

De Roanoke.

Norfolk, 8 fév. — L'engagement qui a eu lieu à l'île Roanoke commencé vendredi avant midi et dura jusqu'au départ du courier: à deux heures de l'après-midi, l'ennemi cessa de tirer sur l'île.

Le moment le plus énergique de l'attaque est celui où les fédéraux ont cherché en vain de débarquer des troupes. Deux ou trois de leurs steamers ont été fortement endommagés. Nos batteries n'ont subi aucun dégât et ont tiré avec le plus grand sang-froid et avec une très grande précision. Quelques résidences particulières sur l'île ont été atteintes. Le général Wise était à Nag's Head, couché malade et ses médecins ont eu beaucoup de peine à l'empêcher de sortir pendant l'engagement. On a entendu à Norfolk une forte canonnade aujourd'hui jusqu'à 1 heure et, l'on croit que ce bruit provient de l'attaque sur Roanoke Island.

DEPECHES DE NUIT.

NOUVELLES DU NORD.

Richmond, 9 février — On a reçu le New-York *Herald* du 7. Il contient les nouvelles suivantes: — Dans le Congrès on a adopté un bill, 93 voix pour et 54 contre, à l'effet d'autoriser l'émission d'un million cinq cent mille piastres, en billets du trésor, payables sur demande. On a compris dans le bill une disposition à l'effet de donner cours légal à ces billets. Il est probable que le Sénat adoptera le bill.

Rolla, 5 février — Le général Price est à 8 milles de Springfield.

Boston, 6 février — On fait de grands préparatifs pour le départ immédiat de l'expédition Butler. Sept navires sont chargés et prêts à faire voile. 10,000 hommes de troupes accompagnent l'expédition.

Washington, 6 fév — Des pétitions portant de nombreuses signatures demandent que l'on abandonne la question esclavagiste pour s'occuper des affaires du pays.

Le *Tribune* de Chicago fait une sémonce à McClellan pour son inactivité.

Rolla, 6 fév. — Des dépêches adressées au *Democrat* de St-Louis, portent que le général Price a été cerné par les Fédéraux, et qu'il sera forcé de se rendre ou à combattre; la même dépêche ajoute qu'on a fait prisonniers plusieurs Confédérés, parmi lesquels se trouve le capitaine Mansfield.

Des dépêches de San Francisco, du 4 courant, n'offrent rien d'important. On a expédié pour New York $1,500,000 en espèces.

Le marché au coton de New York est inactif.

Des lettres particulières reçues de Liverpool disent que les Anglais sont disposés à attendre la déclaration de la politique de la France à l'égard de la question américaine par le Corps Législatif qui doit se réunir le 26 janvier [illegible] ... Etats Unis.

Rapport d'une défaite des Espagnols par les Mexicains.

Les nouvelles du Mexique portent qu'une grande bataille a eu lieu au pont National, qui a duré 5 heures, et qui aurait résulté, dit-on, dans la défaite des Espagnols.

Victoire des Confédérés à l'île Roanoke. — Quatre canonnières fédérales coulées — 5,000 Fédéraux repoussés à la baïonnette — Canonnière confédérée échouée devant l'ennemi — Marche des Fédéraux sur le fort Donelson — Bombardement de Romney par les Confédérés — Napoléon disposé à intervenir dans les affaires américaines.

De Richmond — Richmond, 9 — Un officier du steamer confédéré *Curley*, vient d'arriver de l'île Roanoke et rapporte que ce steamer a coulé quatre canonnières de l'ennemi. Le steamer de la Confédération s'est retiré du combat, faute de munitions.

Un grand corps de Fédéraux, fort de 5,000 hommes, a ce qu'on prétend, a débarqué à l'île Roanoke. On l'a laissé débarquer avec intention de manière à le combattre sur terre. On rapporte que la rencontre a été terrible et que le combat a duré presque toute la journée. Nos blessés n'ont pas souffert et l'on n'a rien éprouvé de fâcheux.

Un parlementaire est parti pour le fort Monroe aujourd'hui et est de retour ce soir.

Seconde dépêche. — Richmond, 9 — Le combat qu'on a annoncé comme ayant eu lieu à Roanoke, a commencé à 9 heures, samedi matin; le feu était dirigé sur toutes les batteries et a duré une demi-heure sans interruption; c'est alors que l'ennemi a fait débarquer 5000 hommes au sud de l'île, dans les marais. Les Confédérés ont chargé à la baïonnette sur les Yankees en poussant des *hourrah*! L'ennemi a alors battu en retraite, en grand désordre, cherchant à se rembarquer sur leurs chaloupes canonnières.

Des renforts de troupes confédérées avaient été reçus dès la veille (vendredi); ils sont bien pourvus de vivres et de munitions.

Durant l'attaque, quatre navires fédéraux ont été coulés. Le *Curlew* s'étant échoué sur la plage, l'ennemi a pu lui loger un boulet dans la coque. Tout ce qui se trouvait à bord du *Curlew* a été sauvé. Le commandant du steamer confédéré *Forrest* s'est bravement comporté et a reçu une légère blessure; un boulet a emporté le bras d'un de nos aspirants. Cinquante navires fédéraux se trouvaient en dehors de l'île, mais vingt seulement ont pris part au combat.

Il paraît que la flotte confédérée s'est retirée à Elizabeth City pour prendre des munitions et retournera à son poste pour faire face de nouveau à l'ennemi.

Le parlementaire est de retour et a apporté le *Herald* de New York de samedi 8. Ce journal contient la nouvelle suivante: Le rapport des Fédéraux sur la prise du fort Henry dit que le combat a duré vingt minutes; que les Fédéraux ont tiré 240 coups de canon sur le fort; qu'ils ont éprouvé une perte de 82 hommes tués. Ils ont fait prisonniers le général Tilghman et son état major, un colonel, deux capitaines et 60 hommes.

La dépêche de Halleck, adressée au général McLellan, en date de St Louis, 7 février, porte: "Notre drapeau flotte sur le fort Henry et l'Union est rétablie!" Il parait fier de cette victoire.

Congrès. — Au Sénat, un bill appropriant 15 millions de piastres à la construction de canonnières blindées, a été adopté. Il a également adopté le bill autorisant l'émission additionnelle de vingt millions de papier-monnaie payable sur demande.

Louisville, 7. — Le fort Donelson sera attaqué demain. Les Confédérés qui ont évacué le fort Henry se sont repliés sur Paris, en abandonnant une partie de leur artillerie. La cavalerie des Fédéraux est à leur poursuite.

Pittsburg, 7. — Les Confédérés ont évacué Romney hier soir.

Washington, 7. — Le département de la guerre a reçu une dépêche qui dit: *Le général Lander occupe Romney.* Les Confédérés ont abandonné cette place.

FRANCE. — Une lettre de Turlow & Weed, en date de Paris, 21 janvier, porte: "L'empereur Napoléon annoncera au Corps Législatif son intention d'intervenir dans les affaires américaines."

ENGAGEMENT PRES DE SAVANNAH. — Le *Savannah News* du 4 février publie ce qui suit:

Pendant l'engagement qui a eu lieu mercredi dernier, entre la flotille du commodore Tatnall et les canonnières ennemies à Fredrick Creek et au Fort Wall, on suppose qu'une des canonnières a été mise hors de service, attendu qu'elle a été remorquée et échouée dans la [illegible] ... près de l'île Perry, où les fédéraux avaient débarqué quelques troupes. Ce point est à 8 ou 10 milles de Savannah en ligne droite.

Le général Drayton en apprenant la situation de la canonnière, envoya une batterie de l'artillerie de la Caroline du Nord et quelques pièces de siège de la batterie Red Bluff pour attaquer la canonnière. En arrivant à l'endroit indiqué, nos troupes trouvèrent deux autres canonnières à côté de celle qui était arrivée et qu'on était en train de désarmer. Dans l'engagement qui suivit on pense que les fédéraux y ont mis le feu pour empêcher qu'elle ne tombe entre nos mains.

ARRIVÉE D'ARMES. — Nous recevons l'agréable nouvelle, dit le *Charleston Mercury* du 5 courant, qu'un steamer est arrivé dans un port du Sud avec 10,000 carabines Enfield et 60,000 livres de poudre.

UN FAUX SUMTER. — Nous lisons dans un journal du Canada, le *Montreal Advertiser*:

Le corsaire ou plutôt le navire de guerre confédéré qui a détruit plusieurs navires des Etats-Unis à la hauteur de l'Irlande, n'est pas le *Sumter*, qui est toujours dans les mêmes eaux, mais un des nouveaux bâtiments pour lesquels la *Nashville* a conduit des officiers en Europe. Ils nom et celui de ses [illegible] seront connus bientôt. Il y aura des pleurs et des grincements dans les bureaux d'assurances contre les risques de guerre.

LE BLOCUS. — Le *Savannah Republican* annonce le départ de plusieurs bâtiments partis de Savannah en dépit du blocus.

Une communication venant d'une source digne nous annonce que le steamer *Carolina* est à Nassau. Il y est entré avec le drapeau confédéré et a jeté l'ancre à côté du navire de guerre fédéral, pendant que les gens de Nassau entonnaient l'air de Dixie. Nous avons la preuve que deux goëlettes sont arrivées depuis 48 heures à des ports confédérés avec de précieuses cargaisons, en dépit de la vigilance des croiseurs de Lincoln. Deux ports confédérés, strictement surveillés, ont envoyé à la mer chacun cinq navires marchands la semaine dernière, et ce la même nuit que les cinq navires sont sortis de l'eu d'eux.

VENTE EN LIQUIDATION. — Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce de la maison J. Levois & Co. A partir d'aujourd'hui lundi, le magnifique assortiment de nouveautés de cette maison sera mis en vente à des prix très réduits, mais seulement pour les achats au comptant.

AFFAIRE GAINES. — Les personnes intéressées dans les réclamations de Mme Myra C. Gaines, sont convoquées à une réunion qui doit lieu aujourd'hui lundi, à 7 heures du soir, au "Half way Coffee house", à l'encoignure des rues Esplanade et Tonti.

BAL DU MARDI-GRAS. — Il y aura grand bal masqué de société, mardi soir, 4 mars, au Théâtre de l'Opéra. Nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement.

Les messieurs qui désireraient y assister sont priés de s'adresser à M. H. Buffer, au bureau du théâtre, de 10 à 2 heures, tous les jours.

Voir l'annonce d'une demande de jeune homme.

ARCHERS ET ARBALÉTRIERS. — Dans les guerres du moyen âge, l'arc était une arme terrible entre les mains des archers anglais contre toutes les troupes qui n'avaient pas d'armes. Des archers habiles coupaient un roseau à plusieurs centaines de yardes. Avec de bonnes arbalètes, le tir était encore plus juste. Ne serait-il pas possible d'armer des compagnies d'arbalétriers, au bout desquelles pourrait s'adapter le sabre-baïonnette. L'usage de cette arme s'est continué encore longtemps après la découverte des armes à feu et n'a été abandonné qu'au 18me siècle. Nos manufactures pourraient en fabriquer en peu de temps plusieurs milliers pour armer les régiments qui n'ont pas d'armes.

L'INTERVENTION EUROPÉENNE. — Le New York *Herald*, dans son sommaire des nouvelles apportées par l'*Africa*, s'exprime ainsi au sujet de l'intervention européenne.

L'Angleterre a conçu l'idée d'une intervention anglo-française dans nos affaires, ayant pour objet la "pacification des états Fédéraux et Confédérés de l'Amérique du Nord." A l'appui de cette idée le *London Observer*, un des organes du gouvernement, au dernier moment, cite le précédent de l'intervention de l'Angleterre, de la France et de la Russie dans le but de mettre un terme à la guerre entre la Grèce et la Turquie en 1827. L'écrivain rappelle d'une façon significative que le refus de la Turquie d'accéder aux propositions des puissances mettait en demeure la bataille de Navarin, dans laquelle la flotte turque fut détruite. On allègue que les rebelles du Sud occupent avec joie cette intervention, et il faut en conclure, suivant notre opinion, que la société de l'Amérique du Nord qui regarde [illegible] ... regardée comme la Turquie de jour. Le ton de tous les journaux anglais dénote qu'on va bientôt présenter des objections au blocus, et que cela sera suivi d'une tentative d'intervention directe par l'Europe sur ce continent et la reconnaissance de l'indépendance du Sud par la France et par l'Angleterre. Notre correspondant de Paris reçoit son opinion que Napoléon prendra la direction du mouvement dans ce sens, et, à en juger par les articles du *Moniteur* de Paris sur le blocus et par les compliments adressés par les journaux de Londres à l'empereur pour son attitude dans la question américaine, nous avons l'opinion que l'esprit de Sa Majesté impériale penche en faveur de la cause des rebelles.

Dans le sommaire des nouvelles nous trouvons que le *Journal des débats* pense que les intentions de lord Palmerston envers les États-Unis ne sont pas pacifiques.

ADIEUX DU GENERAL BEAUREGARD A L'ARMEE DU POTOMAC. — Le général Beauregard a fait ses adieux à l'armée du Potomac dans une adresse, dont nous reproduisons le texte:

Quartier-Général, 1er corps,
Armée du Potomac, près Centreville,
30 janvier 1862.

Soldats du Premier Corps de l'Armée du Potomac.

Mon devoir m'appelle loin de vous pour quelque temps, mais j'espère que je reviendrai auprès de vous afin de partager vos travaux, vos dangers et, pour défendre nos foyers et nos droits, vous conduire à de nouveaux combats qui seront suivis de nouvelles victoires.

Vous subissez en ce moment l'épreuve la plus pénible de la vie du soldat, celle qui donne l'idée de ce qu'il peut endurer. Ma confiance dans votre patriotisme, votre dévouement et votre fermeté est si grande que je suis convaincu que vous en sortirez triomphants. Je ne peux, néanmoins, me séparer de vous sans une vive émotion et même une profonde anxiété à l'heure du danger. Je désire par-dessus tout que mes braves concitoyens qui sont maintenant sous les armes, en face des hordes insolentes des mercenaires du Nord, soient pénétrés de l'importance des événements et comprennent que ce n'est pas le moment, pour l'armée du Potomac — les vainqueurs de Manassas — de se reposer, de quitter, même pour une courte période, le drapeau qu'ils ont illustré.

Il faut que chacun d'eux en soit convaincu, il faut que nous soyons tous, à la hauteur de la lutte gigantesque qui va s'engager, des sacrifices énormes que cette guerre va coûter et auxquels nous devons faire face comme nous avons fait face à l'ennemi dans les combats.

J'adresse mes remerciements à l'armée de Shenandoah pour les souffrances qu'elle a endurées afin de venir à mon secours, pour son arrivée qui a décidé de la lutte, pour son héroïsme sur le champ de bataille.

Quant à ceux de leurs compagnons des deux corps et de l'armée du Potomac qui n'ont pas encore eu le bonheur de rencontrer l'ennemi, je les laisse avec la confiance qu'ils se montreront, à la première occasion, les dignes frères d'armes des soldats de Manassas, de Ball's Run et de Ball's Bluff.

CHRONIQUE LOCALE.

Enquête. — M. J. H. Scroggins, député du coroner, [illegible] ... la mort de James McCullough [illegible] ... Chas. Reed, dans le Club House de [illegible] ... M. Arthur Connor et M. Arthur Towler ... jurés.

[illegible]

Le prévenu [illegible] Charles Reed [illegible] ...

Suicidé. — André Cayard, qui s'est brûlé la cervelle samedi soir, à l'angle des rues Joséphine et [illegible] ...

Première Cour. — Le grand jury a trouvé des [illegible] ... J. English et Edward Kirby [illegible] ... John Murray [illegible] ...

Charles O'Neil, accusé d'être entré nuitamment dans [illegible] ... déclaré innocent.

Ventes. — MM. Gardner, Smith & Co. encanteurs, ont vendu, dans le courant de la semaine dernière les propriétés suivantes:

[illegible] ... 30 pieds No 116 dans la rue St-Charles, entre les rues Calliope et Clio, avec une maison double, à étage — $10,500.

Un terrain vacant, 25 pieds sur 151, dans la rue Pouponville entre les rues Camp et Magazine — $1400.

[illegible] ... à Jefferson City — $3175.

Nos enchères ont également vendu avec ce qui suit [illegible] ...

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 8 février.

COTON. — [illegible] ...

TABAC. — Rien.

SUCRE. — Marché calme et faible [illegible] ...

MELASSE. — Très peu recherchée. [illegible] ...

FARINE. — 300 sacs de superfine à $10, 100 barils à $11, 250 barils d'extra à $11 50 et 100 d'extra de choix à $12. Les vendeurs ont retiré leur stock et ne demandent davantage.

MAIS. — 5500 sacs de blanc et de jaune [illegible] ...

SON. — 150 sacs à $1 90 les 100 livres.

BLE. — 300 sacs de rouge à $1 60 le boisseau.

GRAISSE. — L'approvisionnement a été plus léger [illegible] ...

PORC. — [illegible] ...

BACON. — [illegible] ...

WHISKY. — [illegible] ...

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 10 février 1862.

Arrivé samedi: 291 boeufs du Texas, et 131 de l'Ouest, 230 porcs, 313 veaux et 76 vaches laitières. Vendu: 170 boeufs du Texas et 92 de l'Ouest, 257 porcs, 40 moutons, 112 veaux et 4 vaches laitières. [illegible] ...

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

AUX Éditeurs de l'*Abeille*.

Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District. [illegible] ...

SES NOMBREUX AMIS.

Marié, samedi, 8 courant, par le révérend abbé Darier, M. GEORGE ULMER, natif de Lausanne, en Suisse, à Mlle CAROLINE HEISCH-BEIN, née à la Nlle Orléans.

Décédé hier matin, à 11 heures, à l'âge de 40 ans, LODOVICO GABICI, natif de Ravenna, Italie. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue de l'Esplanade, entre Tonti et Rocheblave.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Paroisse Jefferson, (rive droite.)

Gretna, 7 février 1862.

Avis est par les présentes donné aux personnes [illegible] ... Jefferson [illegible] ...

W. S. TOLEDANO, Collecteur de taxes pour la paroisse Jefferson, (rive droite.)

10 fév — 2m

AVIS AU PUBLIC ET AVERTISSEMENT A NOS AMIS.

L'EXPOSÉ de la situation de la maison connue sous le nom de NEW ORLEANS CLOTHING MANUFACTORY, No 53, rue de la Douane, [illegible] ... NEW ORLEANS CLOTHING MANUFACTORY [illegible] ... HENRY PARLONGUE, [illegible] ...

HENRY PARLONGUE, jr., Encoignure des rues Canal et Vieille Levée.

DEMANDE.

UN jeune homme de 14 à 16 ans, parlant le français, l'espagnol et l'anglais [illegible] ... Dufossat, rue du Canal, No 174, de 1 à 4 heures P. M.

10 fév — 1f

Demande de bons ouvriers cordonniers.

QUELQUES bons ouvriers pour femmes trouveraient un emploi permanent [illegible] ... M. A. SECK, rue Bourbon, No 186, entre Orléans et St-Pierre.

UN jeune homme [illegible] ... 10 fév — 1f

DISTILLERIE DE LÉONARD.

LES soussignés, agents de cette Distillerie, sont prêts à remplir [illegible] ... d'alcool par de bonne preuve.

QUEYROUZE FRERES, rue St-Louis, Nos 10 & 12.

LESSIVE CONCENTRÉE. — 3 douzaines boites de concentrée, en magasin et à vendre par QUEYROUZE FRÈRES, rue St-Louis, No 12 & 14.

VIN DE BORDEAUX. — [illegible] ... L. D. GRATIAS & Co., No 66 rue Douane.

VIN DE PORTO — [illegible] ... L. D. GRATIAS & Co, 66, rue Douane.

CHAMPAGNE. — [illegible] ... L. D. GRATIAS & Co., 66, rue Douane.

EAUX DE VIE DE COGNAC [illegible] ... Pinet & Co, Gautier Frères, Otard, Dupuy & Co, [illegible] ... L. D. GRATIAS & Co.

CONSERVES ALIMENTAIRES [illegible] ... truffes, [illegible] ... L. D. GRATIAS & Co., 66, rue Douane.

VIN BLANC CHATEAU YQUEM — [illegible] ... L. D. GRATIAS & Co., 66, rue Douane.

Légion Française — Ordre No 106 — N. Orléans, 10 février 1862 — Le champ de manœuvre étant devenu impraticable par suite des dernières pluies, l'école de bataillon n'aura pas lieu aujourd'hui. ALBIN ROCHEREAU, colonel commandant. CH. LAFFON DE LADEBAT, Adj. Maj.

Garde française. — Première compagnie. — École de peloton; le LUNDI de chaque semaine, jusqu'à nouvel ordre, l'appel se fera à quatre heures trois quarts. Par ordre du capitaine: A. GUILLEMET, sergent-fourrier.

Chasseurs d'Orléans de 1814-15. — Les membres de cette compagnie sont prévenus qu'il n'y aura pas d'exercice aujourd'hui, 10 février. Par ordre du capitaine, L. Bargi [?]. R. SOUBET [?].

Régiment des Gardes d'Orléans. — Le Major DUMONTEIL, rappelle à Messieurs les officiers et sous-officiers du régiment des Gardes d'Orléans, que l'intention du colonel [illegible] ...

Régiment des Gardes d'Orléans — Nouvelle Orléans, [illegible] février 1862 — Ordre spécial No [illegible] ... Conseil d'Administration [illegible] ...

A. Schreiber [?]. Par ordre. CH. MASSIEU [?], Lieutenant colonel commandant. P. G. G. BAYRUCH, adjudant.

Deuxième Bataillon Chasseurs à pied de la Louisiane — [illegible] ... Numa Augustin, commandant de la Légion de la Louisiane, [illegible] ... Par ordre du major J. B. M. [illegible]. J. S. LAFON, Adjudant Major.

Native Guards Company — La séance régulière mensuelle de la compagnie aura lieu lundi prochain, 10 février [illegible] ... rue Victoire, près Française. [illegible] Par ordre du capitaine. PARE [?], Sergent-Major.

Tarlatans ET ROBES DE BAL. Marchandises Sèches A BON MARCHÉ. THEODORE DANZIGER,

A l'encoignure des rues Royale et St-Philippe, OFFRE à une vente et à ses clients, à un bon marché [illegible] ...

TARLATANS ET ROBES DE BAL.

GRAISSE.

75 barils et tierçons de GRAISSE PRIME, à vendre par S. M. KENNEDY & Co., [illegible] Poydras, No 36.

ON demande une Française pour [illegible] d'enfants [illegible] ... rue des Magasins, près de la rue Jackson. EUG. A. BRAUD.

SALSEPAREILLE — [illegible] ... J. M. CABALLERO, No 68, rue Vieille Levée, [illegible] ...

AMUSEMENTS

Théâtre de l'Opéra.

Bal Masqué de Société le Mardi, 4 Mars 1862, Jour du Mardi-Gras.

UN BAL Masqué de Société sera donné au Théâtre de l'Opéra Mardi, 4 Mars prochain, Jour du Mardi-Gras. Les Messieurs qui désirent assister à ce bal sont priés de s'adresser à M. Buffier, au bureau du théâtre, qui sera ouvert tous les jours, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Les souscripteurs s'assembleront au dit bureau samedi soir, 16 courant, à 8 heures, afin de nommer des commissaires, et d'adopter les règlements du bal.

10 fév — 6t

Muséum Vannucchi, &c.

BATAILLE DE MANASSAS! BATAILLE DE BELMONT! — On peut voir au Musée Vannucchi, un superbe Panorama de la bataille de Manassas et de Belmont. Les tableaux ont été [illegible] ... ainsi que [illegible] ...

ATTENTION.

Le shérif procèdera aujourd'hui à 10½ heures A. M., sur les lieux, rue Dumaine, No 67, [illegible] ... à la vente à l'encan du fonds et de l'installation d'un [illegible] ... Voir son annonce.

LIQUIDATION, LIQUIDATION.

J. LEVOIS & CO.

A partir de LUNDI, 3 février, nous vendrons à **Une grande réduction de prix,** POUR DU COMPTANT SEULEMENT TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE **MARCHANDISES IMPORTÉES.**

J. LEVOIS & CO., Encoignure Canal et Bourbon.

8 fév — 6t

BOUTEILLES VIDES — 10 grosses bouteilles vides à cognac. 25 grosses bouteilles vides à cognac à 6 ct gallon. 25 paniers bouteilles bordelaises, à vendre par BERNARD TURPIN, No 90, rue Vieille-Levée.

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

AVIS SPÉCIAL.

UN accident ayant empêché l'assemblée régulière [illegible] ... LUNDI, 10 février 1862, à 6 heures précises du soir, dans la salle de la loge de l'Étoile Polaire No 1, I. O. O. F., rue St-Louis, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale. — Les membres sont priés d'être ponctuels. Par ordre du président. JULES DI BALEN, secrétaire.

7 fév — 3t

Avis important!

UNE assemblée des personnes intéressées dans les réclamations de Mme Myra C. Gaines contre des propriétaires de cette ville, aura lieu LUNDI, 10 du courant, à 7 heures du soir, au "Half Way Coffee House", à l'encoignure des rues Esplanade et Tonti, pour recevoir le rapport du comité nommé en dernier meeting.

7 fév — 3

Le Comité.

Thomas C. Payan,

Rue du Canal, No 72, entre Camp et Magazine,

Marchand d'habillements en gros et en détail.

A MAINTENANT en magasin et offre à des prix réduits, 1,000 habillements complets [illegible] ... HABILLEMENTS MILITAIRES de différentes couleurs et grandeurs [illegible] ... DES UNIFORMES pour tous régiments. [illegible] ...

Grocerie à vendre.

A VENDRE, une GROCERIE bien achalandée, et dans une bonne position. S'adresser encoignure Craps et Bagatelle.

Madame La Blanche,

LA célèbre et la seule GRANDE CLAIRVOYANTE de Bordeaux [illegible] ... rue Bourbon, [illegible] ...

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES, 3me DISTRICT.

Nlle-Orléans, 4 février 1862.

AVIS est donné que je vais procéder à recouvrer, de cette date [illegible] ... M. ROBERT [?], Collecteur du Troisième District.

Bureau du Collecteur du Second District de la Nouvelle-Orléans.

No 8, rue St-Pierre, maison Pontalba.

AVIS est par le présent donné aux contribuables du Second District de la Nouvelle-Orléans, que mon bureau sera ouvert [illegible] ... J. HERNANDEZ, Collecteur de Taxes du 2d District.

LOUISIANA ACADEMY.

Rue Hopital, No. 79,

ENTRE ROYALE ET BOURBON.

INSTITUTION dirigée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane. [illegible] ...

Collége Jefferson,

PAROISSE St. JACQUES.

A soixante milles au dessus de la Nlle Orléans.

Directeurs — A. Schreiber, Florent Fortier, Joseph Le Bourgeois, S. K. Gaudet, Septime Fortier, Alexis Ferry, Alfred Roman. John H. Ilsley.

[illegible] ... Pour plus amples informations, voyez les règlements, [illegible] ... MM. Voisin et Bronet, Nouvelle-Orléans, rue Carondelet, No 6.

30 jan — 1m

Institut Franklin,

258 rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

Pension demi-pension et Externat pour les deux sexes.

CETTE institution fondée depuis dix ans, offre aux parents toutes les garanties qu'ils peuvent désirer. [illegible] ... A. T. WURTEMBERG [?].

AVIS.

LES consignés ayant entièrement cessé les affaires de GROCERIES, prient tous ceux qui leur doivent de vouloir bien venir régler à l'ancien local, No 80, Vieille-Levée, bureau au premier. L. MALUS & CO, en liquidation.

Huile pour machines.

HUILE de première qualité, à vendre à 63 le gallon, par KEARNY, BLOIS & Co., rue des Magasins, No 62.

Suif.

100 barils et tierçons suif très fin et blanc, à vendre en lots au gré des acheteurs, par KEARNY, BLOIS & Co., rue des Magasins, No 62.

Clous.

3000 barillets clous de toutes grandeurs; [illegible] ... KEARNY, BLOIS & Co., rue des Magasins, No 62.

Briques à feu.

200,000 briques à feu, anglaises et de Pittsburgh, à vendre par KEARNY, BLOIS & Co., rue des Magasins, No 62.

A louer.

Une maison double, ayant 16 appartements bien éclairés, située rue Ste-Anne, entre Prieur et John, [illegible] ...

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, Chirurgien Dentiste, 167, rue Royale, en face l'Hôtel St-Louis, [illegible] ...

Sangsues! Sangsues Sangsues! Sangsues!

SANGSUES! SANGSUES!

A vendre par B. & J. ABRAMS, droguistes, rue du Canal, No 44, et rue Gravier, No 94, Nouvelle-Orléans.

FIL A CORDONNIER,

A vendre chez LEON PIERRE & CIE., 71, rue de Chartres.

Magasin de Meubles DE SECONDE MAIN,

RUE DE LA DOUANE No. 135.

LE soussigné donne dès ce jour prix pour meubles [illegible] ... ST. F. CASANAVE.

LIQUIDATION.

GIQUEL ET JAMISON,

180, rue du Canal.

EN LIQUIDATION.

OFFRENT en vente la balance de leur stock de marchandises à des prix très réduits, [illegible] ... GIQUEL & JAMISON.

VENTES A L'ENCAN.

Linge fait d'été pour hommes et enfants, Madras avariés, Impériales, Chemises blanches et couleurs, coton en barres.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, LUNDI 10 du courant, à 10 heures A. M., au magasin d'encan, No 63, rue de Chartres. [illegible] ... Conditions — à la vente.

VENTE SANS RÉSERVE 150 cartons Rubans à chapeaux et à ceintures, Rubans velours, &c. 130 lots Marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 11 février, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 46 et 47 rue de la Vieille-Levée.

[illegible] ...

Conditions — à la vente.

Bon fonds de Grocerie, Vins, Eau-de-vie, Whisky, &c.

PAR D. H. MURPHY, encanteur.

MERCREDI, 12 février 1862, à 10 h [illegible] du matin, il sera vendu, dans le magasin de MM. Converse & Co., rue de la Nouvelle-Levée, No 11 — [illegible] ...

Terrains de prix, améliorés, situés dans la rue Indépendance, Troisième District.

PAR GARDNER SMITH & Co., encanteurs, Bureau, rue de la Commune, No 20.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

TROIS TERRAINS et les améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues Indépendance, Grands-Hommes, Casacalvo et la propriété qui appartient jadis à L. B. Massey. [illegible] ...

CONDITIONS — Comptant. L'acte de vente par-devant A. Abat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Troisième et dernière vente pour clore la pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti.

PAR J. EUGENE TOURNÉ.

MERCREDI, 12 février courant, il sera vendu à 11 heures, au plus offrant et dernier enchérisseur, au coin des rues Bourbon et Conti, le stock de médicaments, drogues, médicaments patentés, parfumeries, &c., &c. — Conditions — Comptant.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Alexandre W. Forse [?] — No 17 330.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession [illegible] ...

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député Greffier.

10 fév — 14 19

Ancon Peck vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans — [illegible] ...

Par ordre de la Cour, ce 3 février de janvier 1862. A. D. BERNOUDY, Député Greffier.

Succession de Wm. Whiter — No 19,864.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — [illegible] ...

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier.

E. Bourgois vs. ses Créanciers — No 14 987.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — [illegible] ...

Par ordre de la Cour — Bureau du Greffier, 5 févr 1862. OSCAR LEBLANC, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans — L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront — Attendu que Joseph Elliot [illegible] ...

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, St Joseph, [illegible] ... Tivoli Walk, Phillippa et Julia [illegible] ...

21 janv — 4m20 OCTAVE MOREL, Député Greffier.

ETAT de la Louisiane — Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — L'État de la Louisiane — [illegible] ... William PREHN [illegible] ...

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir

Un terrain situé au faubourg Ste Marie de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Charles, Carondelet, Union, et Gravier, désigné par le No Trois [illegible] ... Hugh Grant [illegible] ...

Témoin ma signature et le sceau de la dite Cour, ce vingt-troisième jour de janvier 1862. G. LUMINAIS, Député greffier.

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 2084 [illegible] ... INGRAM & KEITH, Pour G. Coln [?].

Nlle-Orléans, 20 novembre 1861.

Banque des Citoyens de la Louisiane

Nlle Orléans, 4 février 1862.

A une assemblée du bureau des directeurs, tenue hier, un dividende semi annuel de huit pour cent sur les profits du département de la Banque, a été déclaré [illegible] ... E. ROUSSEAU, caissier.

Banque du Commerce de la N-O. Département des Travaux Hydrauliques.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie aura lieu aux bureaux [illegible] ... J. B. PERCY [?], Secrétaire.

NEW ORLEANS CLOTHING MANUFACTORY,

Rue de la Douane, No 53, entre Chartres et Vieille-Levée.

Ed. DUFOSSERIES [?]

PREVIENT ses amis et le public, [illegible] ...

VENTES A L'ENCAN.

Eau-de-vie française; Vins; Cerises à l'eau-de-vie; Fruits au jus; Huile, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, 12 février, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, à l'encan, aux magasins des importateurs MM. Piaggio & Vinson, Nos 69 et 72, rue Vieille Levée, pour divers comptes, ce qui suit:

[illegible] caisses vins rouge et blanc divers marques,
[illegible] bouteilles vin blanc,
[illegible] do de rouge,
[illegible] caisses absynthe suisse,
[illegible] do kirsch,
[illegible] do cerises à l'eau-de-vie,
[illegible] do fruits à l'eau-de-vie assortis,
[illegible] do fruits au jus,
[illegible] quarts de pipes de brandy,
[illegible] do madère,
[illegible] caisses prunes en paniers,
[illegible] bouteilles eau-de-vie française, diverses marques,
1000 caisses macaroni italien, huile d'olive, capres, anchois, câpres, pâte truffée, [illegible] ...

Grande vente importante d'îlots et de portions d'îlots, dans le Troisième District, près le Chemin de Gentilly, convenables pour laiteries et cultivateurs — Beaux terrains à bâtir, dans la rue Apollon, Quatrième District.

PAR PALFREY & Co.

A. BOULIGNY, encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 42.

SAMEDI, 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

1 — VINGT-SIX TERRAINS de différentes dimensions, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 17, compris entre les rues Beauregard, [illegible] ...

2 — VINGT-SIX TERRAINS de différentes dimensions, dans le même district, dans l'îlet No 18, [illegible] ...

3 — QUATORZE TERRAINS de différentes dimensions, dans le même District, dans l'îlet No 20, [illegible] ...

4 — Un TERRAIN triangulaire, formant l'encoignure des rues Bruxelles et Beauregard, [illegible] ...

5 — Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Apollo, Nayades, Huitième et Harmonie. [illegible] ...

Conditions — Un quart comptant, le reste en billets à 1 an, 2 ans de crédit, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an. [illegible] ... Les actes de vente pardevant E. G. Gottschalk, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 fév — 8,12,14,15

Succession de François Reboud.

Belle résidence dans le Troisième District, à environ trois milles de la Cathédrale.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 20 février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 janvier 1862, pour le compte de la succession de feu François Reboud, les propriétés suivantes, savoir:

1o — La dernière RÉSIDENCE du défunt, située dans le Troisième District, à [illegible] ... Cathédrale, qui est bornée par le Mississipi et les rues Charbonnet et Adam et la rue des Grands-Hommes [illegible] ...

[illegible] ...

Succession de Adolphe Bernard. — No 18,699. — Deuxième Cour de District.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & Co.

Wm Stes [?], encanteur.

Bureau, Commercial Place, No 28.

IL sera vendu, à l'enchère publique, jeudi, 13 février 1862, à 10 heures et demie du matin au magasin No 122, rue de Chartres, entre les rues St Louis et Toulouse, [illegible] ... Adolphe Bernard [illegible] ...

Un cheval créole, un waggon, un jeu de harnais, une vieille charrette et une grande variété de plantes, arbres, arbrisseaux renfermés dans des serres, &c.

Conditions comptant.

VENTES JUDICIAIRES.

Louise Rober vs ses Créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 10 717 — En vertu d'un ordre de vente rendu le huit de février 1862, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 21 de février 1862, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un magasin de modes et de nouveautés situé rue du Canal No 167, entre les rues Bourbon et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire.

Aussi le terme restant du bail de dit magasin, cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions — Pour le fonds de magasin, Comptant au moment de l'adjudication et pour le bail l'acquéreur paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant.

JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 fév — 13,17,19,21

La dame Joseph Giordano vs J. Strebel.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 18 702 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 de janvier 1862, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 10 de février 1862, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds et l'installation d'un café situé rue Du Maine No 9, dans le 2me District de cette ville, et les meubles qui s'y trouvent — Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi le terme restant du bail des lieux, expirant le 1er novembre 1863, à raison de soixante piastres ($60) par mois, payable mensuellement, ainsi qu'il appert du bail dont copie est déposée au cour.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.

JOHN F. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

29 janv — 1,4,7,10 fév

Hugh Dowlin vs David Graff.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 16,586 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 18 de février 1862 à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un café et d'une hôtellerie situés à l'angle de la rue St Pierre et du Passage de l'Arsenal, dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

JOHN F. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

7 fév — 7,12,13,15 16

Peter C. Miller, N. L. Burgess, embargé, vs Henry St Paul, capitaine et propriétaire de la goëlette Joinville.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 16,211 — En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] ... je procéderai le mardi 18 de février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Second District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

La goëlette JOINVILLE, ensemble avec ses voiles, amarres, &c., telle qu'elle se trouve actuellement dans le Bayou St-Jean, en chantier de Miller.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — comptant au moment de l'adjudication.

JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

7 fév — 10,13,15,18

Jour de départ, MARDI, 11 du courant, à 5 heures P. M.

PAQUEBOT DE PORT ADAMS et de la Côte — Le bateau à vapeur W. BURTON [?], capitaine [illegible] ... partira le jour et l'heure indiqués [illegible] ... Port Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Plaquemine [illegible] ...

V. C. DENTZEL, Agent pour les annonces.

A VENDRE.

La goëlette ADELINE avec ses gréements et agrès, [illegible] ... A. LARAPA [?], 100, Front Levée [?], Maison Pontalba.

DIVERSES — caisses CHEMISES indienne [illegible] ... blanches, [illegible] ...

[illegible] ...

VENTES A L'ENCAN.

9 carboys huile de vitriol.

PAR E. VIGNIE, Encanteur.

LUNDI, 10 février 1862, il sera vendu, à midi, à l'encoignure des rues Conti et de Chartres:

9 carboys huile de vitriol, Powers & Weightman, de Philadelphie, fabricants.

Vente, sans réserve, de marchandises avariées,

PAR M. BARNETT, JR., encanteur.

IL sera vendu, mardi 11 du courant, à 10 heures, à l'encan, au magasin d'encan, [illegible] ... au compte de qui il appartiendra [illegible] ...

Conditions — comptant.

Goëlette! Goëlette!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

Bureau, No 20, Passage de la Bourse

IL sera vendu JEUDI, 13 février 1862, à 4 heures et demie de l'après-midi, sur la Levée, au pied de la rue St-Pierre —

La goëlette *Cora*, du port de 78 tonneaux, ayant un dernier bord, tirant [illegible] ...

Propriétés dans le Troisième District. Vente de propriétés améliorées et non-améliorées, dans le Troisième District, pour l'ouverture de la rue Moreau, de la rue Elmire à la rue Indépendance — pour le compte de la ville de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON, encanteur de la ville, Bureau No 60, rue du Camp.

SAMEDI, le 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, par ordre et pour le compte de la Nouvelle Orléans [illegible] ...

UN TERRAIN avec les améliorations [illegible] ...

[illegible] ...

Acte de vente pardevant C. E. Fortier, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et Encanteurs.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Louis Foucher.

Madame F. V. De Gruy vs Madame Théo. Verret et al. — Pour opérer un partage.

EN vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire le 3 février 1862 par la Cinquième Cour de District [illegible] ...

UN LOT DE TERRE situé dans le Premier District, désigné par le No 3 [illegible] ...

[illegible] ...

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et Encanteurs.

Dans l'affaire de la succession de veuve Louis Foucher — François V. De Gruy vs E. De Gruy et al — Pour opérer un partage.

EN vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus [illegible] ...

[illegible] ...

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Succession de la veuve Louis Foucher.

IL sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, jeudi 13 mars 1862, à midi, [illegible] ...

[illegible] ...

Succession de Vve Phi. Guignon.

Vente pour effectuer un partage.

Madame Guignon, épouse de F. R. Coquet, et al, vs veuve Benoit Bréguier — No 18,961.

PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur,

No 20, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 15 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 23 août 1861, [illegible] ...

Un lot de terre, d'une forme irrégulière, situé dans le Second District de cette ville, sur le chemin du Bayou, ayant vue sur la rue de l'Esplanade, [illegible] ...

Conditions — Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, [illegible] ...

Acte de vente pardevant A. Abat, not. pub.

BŒUF DE CHOIX!

LE soussigné offre en vente, à son étal, Nos 4 et 5, au marché [illegible] ...

M. RYAN.

Etaux Nos 4 et 5, [illegible] ...

RÉFÉRENCES.

[illegible]